

## Conditions générales de l'Ortra Métiers liés au cheval Suisse, 3000 Berne

### 1. CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales suivantes (ci-après: «CG») s'appliquent aux prestations de cours proposées par l'Ortra Métiers liés au cheval Suisse (ci-après: «Ortra»). Toute modification, dérogation ou complément aux présentes CG doit se faire par voie écrite, aucun accord subsidiaire ne se fait par oral. Ceci s'applique à toute inscription faite sur la base des présentes CG. L'Ortra se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout moment.

### 2. OFFRE DE COURS

Les cours proposés par l'Ortra sont publiés sur le site Internet. Un contrat de service est conclu lorsque le client s'inscrit à un cours sur le portail en ligne de l'Ortra. En soumettant l'inscription, le participant accepte les conditions générales (CG). Par la confirmation écrite de l'inscription par l'Ortra, y c. les instructions de paiement, un contrat juridiquement valable est conclu, basé exclusivement sur son contenu.

### 3. ANNULATION

En cas de désinscription à un cours, l'Ortra est en droit de facturer des frais d'annulation. Les désinscriptions doivent se faire par écrit. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé, un cours peut être annulé jusqu'à 7 jours avant le début du cours. Dans ce cas, le prix du cours sera intégralement remboursé. Il n'y a pas d'autres prétentions à faire valoir contre l'Ortra.

#### a) Frais d'annulation en cas de désinscription:

Offre de cours pour tiers:	Participation
= Annulation entre 11 et 15 jours ouvrables avant le début du cours:	25%
= Annulation entre 5 et 10 jours ouvrables avant le début du cours:	50%
= Annulation entre 0 et 4 jours ouvrables avant le début du cours:	100%
<b>Offre de cours interentreprises (CI) selon l'art 32. OFPr :</b>	
= Annulation entre 31 et 60 jours ouvrables avant le début du cours:	25%
= Annulation entre 4 et 30 jours ouvrables avant le début du cours:	50%
= Annulation entre 0 et 3 jours ouvrables avant le début du cours:	100%

b) Frais d'annulation en cas de désinscription pour cause d'accident / maladie (certificat médical):	aucuns
--	--------

### 4. CHANGEMENT DE RÉSERVATION

Les changements de réservation doivent être effectués par écrit. La demande doit être soumise à temps, au moins 14 jours à l'avance. Autrement, des frais de traitement de 50 CH seront facturés.

### 5. PAIEMENT

Le prix du cours sera facturé avant le début du cours et devra être payé avant la participation au cours. Si les frais de cours ne sont pas payés dans les délais, l'Ortra se réserve le droit d'exclure la personne inscrite du cours. Des prix préférentiels s'appliquent aux personnes bénéficiant du fonds en faveur de la formation professionnelle (FFP).

## **5. RESPONSABILITÉ / ASSURANCE**

L'Ortra décline toute responsabilité pour les dommages causés pendant les cours et la formation continue, en particulier pour les vols. Les éventuelles assurances conclues sont à la charge des participants.

## **6. CONFIRMATION DE COURS**

Les participants reçoivent une confirmation de cours pour chaque cours suivi. Le temps de présence est enregistré par l'instructeur du cours. Si le temps de présence a été réduit de plus de 40 minutes, aucune confirmation de cours ne sera remise.

## **7. ABSENCES**

Pour les cours de plusieurs jours, les absences doivent être signalées à l'Ortra par écrit et à l'avance. Dans la mesure du possible, les jours de cours manqués peuvent être rattrapés, mais aucun frais ne peut être remboursé.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Ortra se réserve tous les droits sur le matériel didactique, les supports de cours et la documentation, etc. Toute copie ou autre reproduction nécessite une autorisation écrite. L'Ortra se réserve les droits de propriété et d'auteur des illustrations, textes, dessins, vidéos et autres, quel que soit le support utilisé. Avant une transmission à des tiers, il faut l'autorisation écrite explicite de l'organisation.

## **9. PROTECTION DES DONNÉES**

La collecte, le traitement, le stockage et la sauvegarde des données personnelles sont régis par l'ordonnance sur la protection des données en vigueur. Les données personnelles collectées par l'Ortra et obtenues sur la base des inscriptions aux cours sont traitées de manière confidentielle et mises uniquement à disposition des employés chargés de cette tâche. Tous les employés qui travaillent pour l'Ortra et qui prennent connaissance des données des clients dans le cadre de leur travail pour l'Ortra sont tenus de traiter ces données de manière confidentielle et de ne pas les transmettre à des tiers ni de les en informer.

## **10. FOR JURIDIQUE**

Le lieu de juridiction est Berne. Le droit suisse est exclusivement applicable.